



**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
TERRES DE SAONE**

Envoyé en préfecture le 27/08/2019

Reçu en préfecture le 27/08/2019

Affiché le 27/08/2019

ID : 070-217005222-20190826-352019-DE



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL de VAROGNE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Commune de VAROGNE**  
**DEPARTEMENT Haute-Saône**  
**ARRONDISSEMENT Vesoul**  
**CANTON Vesoul Est**

**N°2019-35**

CONVOCATION	16/08/2019
AFFICHAGE	27/08/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 août à 20 heures, le Conseil Municipal de Varogne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, **Bernard BULLIARD**.

Etaient présents : MM. **Bernard BULLIARD, Alain BRODDES, Gérard GROSSOT, Yannick FRANCHEQUIN, Fabien GROSSOT, Olivier PAQUELET, Mme Hélène PETITJEAN, Rémy PAQUELET et Sylvia LAMBOLEY.**

Etaient absents et excusés : **Mrs Pascal CAMUS, Mme Julia STINGER.**

Monsieur GROSSOT Fabien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**Réserve incendie et demande de subvention**

Vu la nouvelle réglementation concernant les consignes de sécurité incendie,

Vu la visite du SDIS en date du 06 août 2019,

La commune envisage de mettre en place une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> situé entre le Lotissement des Quatre Saisons et le Lotissement du Festin sur une partie de la parcelle ZB115 appartenant à un privé.

Dans le cadre du renforcement du réseau d'eau Route de Saint Loup, il serait nécessaire d'installer une borne à incendie 8 Route de Saint-Loup afin de desservir les maisons les plus éloignées.

Le Conseil Municipal de la Commune de Varogne, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel à un géomètre qui opérera à la division parcellaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à acheter pour l'euro symbolique et à signer l'acte de vente de la parcelle sur laquelle sera installée la réserve incendie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des devis auprès des entreprises,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès du Département et de la Préfecture pour la mise en place de la poche d'eau (Défense contre l'incendie et DETR) et signer tous les documents afférents aux travaux.

Vote ➤ 9 Abstention : Pour : 9 Contre :

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents.

Le Maire,  
**Bernard BULLIARD**

